



FFvolley

CAHIER DES CHARGES

**Beach Volleyades
Saison 2022 / 2023**

**Adopté par le Conseil d'Administration
des 21-22 avril 2023**

Présentation

Les « BEACH VOLLEYADES » sont une organisation sportive avec pour but la promotion et la valorisation de la pratique du Beach Volley auprès des licenciés de la FFvolley de la catégorie d'âge « 17 ans et Moins » et de mettre en avant le travail et les actions des Ligues Régionales et des Comités départementaux à cet effet.

Cette compétition s'organise autour d'une grande réunion de sélections régionales pendant 3 jours au début de l'été.

L'organisateur des BEACH VOLLEYADES participe, avec la FFvolley, au succès de l'événement en remplissant les conditions du cahier des charges spécifiques.

Le cahier des charges détaillé ci-après vous permettra de comprendre les enjeux et les perspectives de l'organisation d'une phase finale qui ne peut se tenir sans le concours de nos Ligues, Comités et clubs qui sauront sans nul doute relever le défi avec ambition et qualité.

Un grand merci à tous nos clubs mobilisés et leurs partenaires qui vont, par leur investissement et participation, créer un beau souvenir à tous nos volleyeurs.

Description

3 jours de compétition

- ❖ 16 équipes par genre
- ❖ Des délégations de 3 personnes : 2 joueurs, 1 entraîneur
- ❖ 8 officiels

Les critères attendus

- ❖ Qualité hébergement
- ❖ Qualité du plateau de jeu
- ❖ Implication territoriales : comité, clubs, monde scolaire
- ❖ Valorisation de l'événement

A la charge de l'organisateur

RECHERCHE ET MISES EN PLACES DES HÉBERGEMENTS & RESTAURATIONS

- Des officiels (Délégué fédéral, Superviseur, représentant DTN) et arbitres, depuis le dîner de la veille de la compétition jusqu'au déjeuner du dernier jour de compétitions.
- De la quantité précise des membres des délégations participantes, depuis le dîner de la veille de la compétition jusqu'au déjeuner du dernier jour de compétitions.
- L'hébergement et la restauration des membres (surnuméraires) des délégations officielles non remboursés à l'organisateur par la FFvolley sont à la charge exclusive des clubs participants à la finale.
- La restauration et l'hébergement des membres de la délégation officielle de la Ligue organisatrice ne sont pas pris en charge financièrement par la FFvolley.
- Chambre twin pour les entraîneurs (prévoir une chambre de plus en cas de répartition des genres impair). Pas d'adulte dans les chambres de catégories de jeunes. Chambres multiples pour les compétiteurs. Chambres individuelles pour les officiels. Chambres twin pour les arbitres.

AUTRES RECHERCHE ET MISES EN PLACES

- Mise à disposition de salles de réunion sur les lieux des hébergements, ainsi que sur les lieux de compétitions.
- Prise en charge des déplacements, entre les sites de la compétition et le lieu d'hébergement et ou de restauration, des officiels et des arbitres, non motorisés.

TERRAINS ET ESPACE DE COMPETITION

- Terrains : 4 terrains réglementaires dont un terrain central avec pour chaque terrain podium d'arbitre et scorer, 3 chaises et une glacière par aire de repos des équipes, table de marque, parasols, poubelle.
- Espace d'organisations :
 - un espace vestiaire (tente ou similaire) par genre pour les équipes,
 - un espace vestiaire pour les arbitres,
 - un espace de gestion sportive avec table, chaises, ordinateur, imprimante, tableau d'affichage,
 - un espace médical.

A la charge de l'organisateur

AUTRES CHARGES

- Astreinte médicale assurant les premiers soins pendant toute la durée de la compétition.
- Disposition d'un photographe.
- Fournir l'eau à chaque match (fontaine recommandée).
- Retransmettre la finale en streaming pour chaque match à partir des 1/2 de finales.
- Tenue du protocole de la cérémonie des récompenses.
- Fournir (avant, pendant, après la compétition) à chaque délégation le «bulletin de la finale» comprenant informations pratiques et résultats.
- Fournir à la FFvolley l'emplacement nécessaire à l'éventuelle tenue d'un stand « boutique Ffvolley ».

IMPLICATION DES INSTANCES FEDERALES DECENTRALISEES

- L'organisation des Beach Volleyades doit s'inscrire dans un projet de territoire. À ce titre cette organisation doit être soutenue par la ligue régionale et/ou le comité départemental.
- Le dossier de candidature devra faire apparaître le niveau d'implication des instances dans l'organisation, ainsi que les différentes actions de communication et d'activations autour de l'organisation.

ÉTABLISSEMENT DU DOSSIER COMPLET DE CANDIDATURE À TRANSMETTRE À LA CF Outdoor

- Descriptif du niveau de l'hébergement et de la restauration proposés.
- Descriptif du niveau des installations sportives.
- Descriptif de l'organisation sportive et de l'accueil des délégations, officiels, et arbitres.
- Descriptif des récompenses, services et animations fournis en complément par l'organisateur.
- Établissement du budget prévisionnel de la manifestation.

Participation de la FFvolley

Remboursement à l'organisateur, sur présentation de factures, de l'hébergement et des repas des délégations participantes présentes présent en charge pour un maximum de (2 joueurs, 1 entraineur), des officiels (1 juge-arbitre CCA, 4 arbitres, 1 superviseurs FFvolley, 2 représentants de la DTN), à concurrence de 48 € par jour et par personne (du dîner de la veille de la compétition au déjeuner du dernier jour de compétition définit comme suit : 3 petits déjeuners, 3 déjeuners et 3 dîners).

Les indemnités des officiels et arbitres sont à la charge exclusive de la FFvolley.

Le Règlement Particulier de l'Épreuve (RPE) sera établi par la Commission Fédérale Outdoor et diffusé.

De plus la FFvolley fournit à l'organisateur :

- La formule sportive, les codes d'accès au logiciel du live-scoring.
- Le décorum spécial final jeune (devant être restitué pour partie à la FFvolley).
- Les supports visuels (BAT affiche et/ou flyers, numériques).
- Les récompenses (médailles pour les 3 premiers, coupes pour les 3 premiers, tee-shirt).
- Les ballons pour la compétition.

Les délégations participantes

DEVRONT PRENDRE EN CHARGE :

- Les frais de participation à la phase finale (192 €) ainsi que la participation aux frais d'hébergement et de restauration - à l'exception de l'équipe de l'organisateur de 374,40 €, versés à la FFvolley
- Les frais correspondants aux membres supplémentaires à la délégation pris en charge, et hors cahier des charges.



FFvolley

www.ffvolley.org